

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 24 octobre 2008  
(convocation du 13 octobre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert (jusqu'à 10 h 00)  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard (à partir de 11 h00)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 10 h 45 )  
M. SEUROT Bernard à M. PUJOL Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. AMBRY Stéphane à M. GUILLEMOTEAU Patrick (jusqu'à 10 h 05)  
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique  
Mme. BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. CAZENAVE Charles à DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 30)  
Mme COLLET Brigitte à M. BOUSQUET Ludovic

Mlle DELTIMPLE Nathalie à Jean-Jacques BENOIT (à partir de 11 h 00)  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis (à partir de 10 h 55)  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. MERCIER Michel à M. FREYGEFOND Ludovic (à partir de 11 h 30)  
M. PAILLART Vincent à M. DUBOS Gérard (à partir de 10 h 30)  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. PALAU Jean-Charles  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Manifestation "Le patron est une femme" organisée le 18 octobre 2008 par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Gironde (CIDFF) - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), association de type loi 1901, qui existe depuis 25 ans, a pour mission générale de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, et de contribuer à une meilleure insertion sociale et professionnelle des femmes pour faire évoluer leur place dans la société. Le CIDFF appartient à un réseau national de 119 centres qui oeuvrent sur 688 lieux d'informations dont 13 en Gironde et auprès de 1035 professionnels.

**1 – Le CIDFF développe ses actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin**

Depuis 2007, le CIDFF Gironde a renforcé sa mission de promotion des initiatives de femmes, en développant son activité axée sur la création d'entreprise : dans ce cadre, 259 personnes ont bénéficié d'un soutien à un projet de création d'entreprise. L'association s'appuie pour cela d'une équipe de 15 professionnels qui a créé et anime un réseau de femmes chefs d'entreprises.

La Communauté urbaine de Bordeaux a soutenu le CIDFF en 2007, en tant que partenaire financier (à hauteur de 3000 €), pour l'organisation d'un événement lié à la Journée de la Femme (8 mars 2007). La journée s'était déroulée à l'Université de Bordeaux 2, autour de tables rondes (les femmes et la création d'entreprise, la conciliation des temps de vie, l'économie sociale et solidaire) et d'un espace réseau sur lequel étaient présentes 14 femmes chefs d'entreprise.

Le bilan de cet événement est le suivant :

- 130 participants recensés ; 45% étaient des particuliers porteurs de projets ou intéressés par la thématique ; 40% étaient représentants d'institutions ou professionnels de l'accompagnement (CEPACCRE Espace gestion, Alter Conseil, ADIE, AFPA, CAF), 15 % des chefs d'entreprise
- chaque table ronde a rassemblé environ 50 personnes
- le point de vue des visiteurs a été recueilli grâce à un questionnaire qualité (34 retours)
- retombées presse : radio France Bleu Gironde, TV7, FIP, article Sud Ouest, France3

**2 – La manifestation « Le patron est une femme », organisée à Bordeaux le 18 octobre 2008**

En 2008, le CIDFF Gironde a mené une expérimentation ciblée sur l'entrepreneuriat féminin : 10 femmes (très éloignées de l'emploi) habitant dans la CUB (Rive droite, Bordeaux Bastide) ont bénéficié d'une formation intensive : 3 mois de bilan personnel, enquête terrain (découverte du monde de l'entreprise) - passage devant une commission professionnelle (représentants de Gironde Initiative, Caisse Sociale de Développement Local, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, EGEE, 2 femmes du réseau CIDFF) et présentation du projet personnel – 5 mois pour la réalisation du projet (préparation création d'entreprise ou recherche d'emploi salariés).

**Le 18 octobre 2008, le CIDFF organisera, à la Halle des Chartrons à Bordeaux, une manifestation : « Le patron est une femme », dont le but sera de valoriser les membres de ce groupe, de mettre en valeur les projets portés par ces femmes sous forme vivante (spectacle, exposition, défilé...).**

Parmi les porteuses de projet figurent : une coiffeuse à domicile, un traiteur, une agence d'événementiels, une créatrice de mode, une créatrice d'objets de décoration...

Autour de la manifestation seront mobilisés un réseau d'acteurs locaux : les commerçants du quartier des Chartrons, la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat, l'INSEC, des associations de quartier, le Centre Social Bordeaux Nord...

Notre établissement public a été sollicité pour assurer un soutien financier de 2000 € à cette manifestation dans le cadre du budget prévisionnel s'élevant à 7 000 € TTC répartis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Logistique (matériel, restauration)	2 620 €	Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat	3 500 €
Animation	1 000 €	DDTEFP Gironde	1 500 €
Communication	3 380 €	CUB	2 000 €
<b>Total</b>	<b>7 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 000 €</b>

Dans ces conditions, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **Décider** d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € au bénéfice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour l'organisation de la manifestation « Le patron est une femme » le 18 octobre 2008,

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67, article 6745, fonction 900, du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

?
?

M. FRANCK MAURRAS

